



REGLEMENT FINANCIER

SEMAINE DE PREPARATION A L'EXAMEN KARATE BEES 1°

Cette formation se déroule du lundi 1^{er} mars au vendredi 5 mars 2010

Pour une durée totale de 45 heures dont 10 heures de FOAD

Coût horaire 2010 : 7,10€ (45 h x 7,10€)

COUT DE LA FORMATION : 319,50€

Règlement des frais pédagogiques

En fonction de votre statut vous aurez à régler un pourcentage du coût de la formation.

Si aucune prise en charge n'est possible ; en qualité de stagiaire en autofinancement, vous vous engagez à acquitter la totalité du montant des frais pédagogique de la formation.

Règlement des frais d'hébergement

Pour les sites de Voiron et de Vallon Pont d'Arc les tarifs hebdomadaires du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2008 sont les suivants :

▪ Demi-pension (repas de midi)	: 28.50 €
▪ Pension complète	: 96.70 €
▪ Nuit supplémentaire avec petit déjeuner	: 11.35€
▪ Nuit supplémentaire sans petit déjeuner	: 9.85€

Ces frais doivent être acquittés chaque lundi matin et ne sont pas sécables sauf en cas de formation d'une durée supérieure ou inférieure à 5 jours. Le régime « externat » n'est pas autorisé.

Tarifs proposés sous réserve de l'approbation du conseil d'administration du CREPS, susceptibles d'évoluer sur décision de ce dernier.

Voiron, 15 octobre 2009

Denis PONCELIN,
Directeur